

Recommandations de la Halde contre les discriminations visant les Roms en France

M. Michel Billout attire l'attention de M. le Premier ministre sur la situation des Roms dans notre pays. On compte entre 7 et 9 millions de Roms dans l'Union européenne, les deux principaux pays dont ils sont ressortissants étant la Roumanie et la Bulgarie. En France, on estime leur nombre entre 8 000 et 10 000 dont environ 40 % d'enfants vivant dans des conditions de dénuement et de précarité inquiétantes. Dans une délibération du 26 octobre 2009, la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) constate que malgré leur statut de ressortissants de l'Union européenne ils ne bénéficient que très imparfaitement de leurs droits. Pour mettre fin à cette inégalité d'accès au droit, le collège de la Haute autorité a fait au Gouvernement un certain nombre de recommandations. parmi lesquelles, entre autres : mettre fin aux mesures transitoires applicables aux ressortissants bulgares et roumains, supprimer leur soumission à la taxe OFII sur l'emploi et leur accès au pôle Emploi dès leur entrée sur le territoire français, l'adoption dans les départements où les Roms sont concentrés d'une politique d'accueil globale, permettre l'accès sans délai à l'AME des femmes enceintes et de toute personne malade...

Il souhaiterait connaître les décisions que le Gouvernement compte prendre afin de répondre aux recommandations de la Halde.